La vie associative

Durée de conservation des documents

Document réalisé par l'Acepp Région Ile de France

A. CONTENU DU DOCUMENT

A. Contenu du document 1

B. Durée de conservation des documents..... 1

B. DUREE DE CONSERVATION DES DOCUMENTS

La durée de conservation des documents : https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F10029

Par ailleurs, veuillez regarder sur chacune de vos conventions qui vous lient aux partenaires, la durée indiquée de conservation des conventions. Elles pourront vous êtes demandées en cas de contrôle.

Enfin, n'oubliez pas de garder les factures d'achat également pour toute la durée de la garantie.

Vous prendrez note du fait que les textes de l'Acepprif sont considérés comme des outils d'information documentaire. En matière juridique, seuls les textes publiés dans les éditions papier du Journal Officiel de l'Union Européenne ou du Journal Officiel de la République Française font foi.

Toutes reproductions et diffusions hors des adhérents du réseau Acepprif sont interdites sauf autorisation écrite de l'Acepprif.
Les renseignements et conseils n'engagent pas la responsabilité de l'Acepprif.